



N° ABMED/2025D/2915/DLVS/SVPS/SA

Cotonou, le 05-05-2025

ALERTE

(Pour large diffusion)

Du Directeur Général

A l'attention de :

☒	Membres de la Commission Nationale
☒	Ordre des Pharmaciens
☒	Ordre des Médecins
☒	Grossistes-Répartiteurs
☒	Fabricants
☒	Syndicats
☒	DGCI
☒	DNSP
☒	Pharmaciens d'officine
☒	Programmes
☒	Ordre National des Chirurgiens-Dentistes
☒	OMS
☒	Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou
☒	ARS
☒	DGMHED

☒	ANSSP
☒	DDS
☒	SNIGS
☒	FSS
☒	INMES
☒	ROBS
☒	Association des Consommateurs
☒	CNHU
☒	CHD
☒	Hôpitaux de zones
☒	Ordre National des Sages-Femmes
☒	DCSSA
☒	PSSP
☒	Conseil de surveillance
☐	

Objet : Mise en quarantaine de la spécialité **AMOXICILLINE PHARMAQUICK 500 MG CP**.

Texte : Suite à un défaut de qualité constaté sur certains lots de la spécialité **AMOXICILLINE PHARMAQUICK 500 MG cp** du laboratoire **PHARMAQUICK By ABT SA**, l'Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed) procède à une mise en quarantaine de tous les lots de cette spécialité. Ce défaut de qualité observé se traduit par des anomalies de type cassures et absence de comprimés sur certaines plaquettes.

Aussi, voudrais-je, par la présente, inviter tous les établissements pharmaceutiques et toutes les structures sanitaires à **retirer, sans délai, les boîtes de ladite spécialité et à mettre en quarantaine les stocks concernés** en attendant une investigation plus approfondie.

J'attacherai du prix au strict respect de la présente mesure.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général

Ampliations :

- MS : ATCR
- Sociétés de Grossistes-Répartiteurs